



COMPTE-RENDU SEANCE DU 29 JUIN 2017

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 24 mai 2017.

Décide :
à l'unanimité des membres présents

Approbation du procès-verbal du 24 mai 2017

Réorganisation périscolaire - Rentrée 2017

De valider les grilles tarifaires applicables à compter du 01/09/2017

D'autoriser le Maire à signer les documents correspondant à ces actions.

PARTICIPATION FAMILLE SELON LE QUOTIENT FAMILIAL	Périscolaire Matin 1 HEURE	Pause méridienne 2 HEURES	Périscolaire du soir Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi De 15h30 / 18h30 3 HEURES
Tranche 1 QF 0 à 500 €	1,10€	5,70€	3,00 €
Tranche 2 QF 501€ à 1 000 €	1,60€	8,00 €	5,00 €
Tranche 3 QF supérieur à 1 001€	2,10€	10,50€	6,00 €

Tarifs location salle Louise Michel et salle polyvalente - Centre social Louise Michel

Modalités	Salle Louise Michel		Salle Polyvalente	
	Guénangeois	Non-Guénangeois	Guénangeois	Non-Guénangeois
Week-end samedi 11h au lundi 7h	200 €	400 €	260 €	400 €
Journée de 8h-20h 14h-02h	130 €	200 €	130 €	200 €
1/2 journée 8h-14h 14h-20h 20h-02h	65 €	130 €	65 €	130 €
Vaisselle	20 €	30 €		
Percolateur	10 €	10 €	10 €	10 €
Associations Week-end samedi 11h au lundi 7h	130 €		130 €	
Associations journée 8h-20h 14h-02h	65 €		65 €	

Associations	30 €		Voir le directeur selon disponibilités	
1/2 journée				
8h-14h				
14h-20h				
20h-02h				
Vaisselle pour les associations	20 €			
Les associations et les particuliers pourront louer les salles de réunions 1, 2, 3, 4 à raison de 2€/h ainsi que la salle parquet à raison de 10€/h pour des besoins ponctuels				

Tarifs de location salle Pablo Neruda et salle Voltaire

MANIFESTATIONS	GUENANGEOIS		EXTERIEURS	
	anciens tarifs	tarifs à compter du 01/01/2018	anciens Tarifs	tarifs à compter du 01/01/2018
SOIREE DANSANTE (Associations)	170,00 €	190,00 €	500,00 €	600,00 €
LOTO	170,00 €	190,00 €	SANS OBJET	SANS OBJET
WEEK END (Associations)	250,00 €	275,00 €	SANS OBJET	SANS OBJET
APRES-MIDI DANSANT	150,00 €	150,00 €	300,00 €	SANS OBJET
CONGRES - ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE OU REGIONALE...AVEC ATTACHE A ASSOCIATION GUENANGEOISE	50,00 €	150,00 €	SANS OBJET	SANS OBJET
ASSEMBLEE GENERALE ASSOCIATION	Gratuit	GRATUIT	100,00 €	100,00 €
EXPOSITION OU MANIFESTATION ASSOCIATIVE AVEC ENTREE LIBRE + MANIFESTATION CARITATIVE	Gratuit	GRATUIT	Gratuit	50,00 €
EXPOSITION OU MANIFESTATION ASSOCIATIVE AVEC ENTREE PAYANTE	100,00 €	150,00 €	200,00 €	250,00 €
FÊTE FAMILIALE (Particuliers)	300,00 €	350,00 €	600,00 €	SANS OBJET
FÊTE FAMILIALE (Particuliers) - WEEK-END	450,00 €	500,00 €	900,00 €	SANS OBJET
HALL + BAR SANS RESTAURATION (Réunion, ...) SANS ACCES CUISINE	50,00 €	60,00 €	100,00 €	120,00 €
HALL + BAR AVEC RESTAURATION AVEC ACCES CUISINE	100,00 €	120,00 €	250,00 €	250,00 €
UTILISATION DU HALL POUR DECES		50,00 €		
ENTREPRISES - ARTISANS - COMMERCE (CONGRES - SEMINAIRES - CONFERENCES - VENTE...)	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

Location de salles au personnel communal

De conserver une remise de 50% sur les locations de salles pour leur usage propre à raison d'une fois par an.

Tarifs location salle utilisateur associatifs permanents

association	jours et heures d'utilisation	salles utilisées	tarif annuel + adhésion	A payer convention + adhésion
A.P.F.	Mardi 9h à 12 h	salle 2	partenariat	7 €
ACA'DANSE	Convention d'utilisation	bureau-salles- primevères- Louise Michel en fonction des activités	600 €	607 €
ACLI HAYANGE	dernier vendredi 9h-12h	salle 2	partenariat	0 €
AFIG (ass Franco Italienne de Guénange)	lundi 14 h-17 h si pas pole famille -vendredi 18 h 30 -20 h et samedi 10 h - 12 h (16 h) cuisine Louise Michel	salle en fonction des activités	70 €	77 €
AMFAOM	réunion 1 x par mois	Louise Michel ou polyvalente	50 €	57 €
AMIS DE LAER	réunion 1 x par mois	salle 2 ou 4	50 €	57 €
AP SIS EMERGENCE	médiation sur rdv	salle 2 ou 3 ou 4	50 €	57 €
ASSOC. DE GESTION DU CENTRE CULTUREL ET MUSULMAN	Samedi + dimanche 10 h à 12 h	samedi salle 2 dimanche 2 et 4	150 €	157 €
AUPAP UCKANGE	1er jeudi du mois 11 h à 12 h	salle 2	partenariat	0 €
CARSAT service social	2e et 4e mercredi du mois	salle 2	50 €	57 €
CASH FLOW	réunion 1 x par mois	salle 2 ou 4	50 €	57 €
CERCLE PHILATELIQUE	1e et 2e dimanche du mois	salle 3 + armoire réserve	70 €	77 €
CLCV	convention d'utilisation	bureau-salles- primevères – stockage en fonction des activités	150 €	157 €
CMS centre médico social	convention d'utilisation	2 ou 4	partenariat	0 €
COMITE DES FETES	réunion+concours belote +expo 1 à 2x/mois	salle 2- salle 4 - polyvalente - Louise Michel	110 €	117 €
COMM ' 1 SIGNE	convention d'utilisation	Primevères salle de jeux- Louise Michel	110 €	117 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	2e ou 3e vendredi du mois	salle polyvalente	partenariat	7 €
DONNEURS DE SANG	réunion 1 à 2 fois/mois	salle 2 ou 4	50 €	57 €
EMPLOIS FAMILIAUX	1 fois par mois	polyvalente 13h30- 17h	110 €	117 €
GUENANGE COMEDIE CLUB	lundi-jeudi 19h30-2 h	primevères salle de jeux	50 €	57 €
GUENANGEZ- VOUS	réunion 1 x par mois	salle 2 ou 4	50 €	57 €
JARDINS FAMILIAUX	réunion 1 x par mois	salle 2 ou 4	50 €	57 €
LES ARPEGES	convention d'utilisation	bureau-salles- primevères en fonction des activités	300 €	307 €

MAISON DE LA CULTURE	convention d'utilisation	primevères (salle de jeux - 2)	250 €	257 €
MISSION LOCALE D'INSERTION DE THIONVILLE	lundi 14 h à 17 h	salle 3	partenariat	7 €
PARTI SOCIALISTE	1 fois par mois	Louise Michel	50 €	57 €
POPENGLISH	mardi 15 h 45 à 19 h 15 soit 4 cours	salle 2 pour les 2 premiers cours puis salle 4	200 €	207 €
QUATRE PRINTEMPS	jeudi 14 h à 17 h 30	salle Louise Michel	110 €	117 €
SOLISENIORS	convention d'utilisation	bureau-salles- primevères en fonction des activités	150 €	157 €
TROUVERES DU TILLET	vendredi 20 h 30 à 22 h 30	salle polyvalente+local stockage	200 €	207 €
UDAF	mercredi 9h-12 h + lundi	salle 4	partenariat	0 €
ARC MOSELLAN	lundi ou mardi ou jeudi ou vendredi	primevères salle de jeux +4 de 13h30-17h30 à partir de sept 2017	Partenariat	0 €

Subvention associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	VOTE
6574	Comité des fêtes	subvention exceptionnelle participation festivités 14 juillet et feu de la Saint Jean	850 €	unanimité
6574	Amicale des sapeurs pompiers Guénange	subvention exceptionnelle : campagne de recrutement pompiers volontaires	300 €	unanimité
6574	Gérantonord	Subvention exceptionnelle	150 €	unanimité
TOTAL			1 300 €	
TOTAL GENERAL			1 300 €	

Approbation de la 4^{ème} modification simplifiée - Plan Local d'Urbanisme

D'approuver la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Guénange et d'autoriser le Maire à faire suivre cette délibération à tous les services partenaires concernés. Cette modification simplifiée porte essentiellement sur un toilettage du règlement et la mise à jour des emplacements réservés.

Lotissement Mont Cassin V - Approbation du compte rendu annuel d'activité 2016 et clôture de l'opération

D'approuver le CRAC 2016,

D'approuver la valorisation du lot n°1 sous la forme d'une cession d'actif valorisé à 140 000€ HT,

D'approuver le versement d'une participation d'équilibre au déficit de l'opération pour un montant de 114 000 € HT,

D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette délibération,

De confier la cession à Maître HARTENSTEIN, Notaire à Metzervisse.

Modification – Taxe d’aménagement

De modifier la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2014 relative à la taxe d’aménagement, en y ajoutant une clause concernant l’exonération des abris de jardin. Nous ajouterons un point comme suit :

- Les constructions annexes de moins de 10 m² sont exonérées totalement en application de l’article L.331-9 du code de l’Urbanisme.

Quatre nouveaux logements pour la Gendarmerie de Guénange

De confirmer que le projet de construction sera réalisé conformément aux dispositions de la circulaire du premier ministre du 28 janvier 1993 et que le loyer sera calculé selon le taux de 6% :

- Soit du montant des coûts plafonds en vigueur au moment où les logements seront remis à la Gendarmerie,
- Soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts plafonds,
- La commune est susceptible de se voir attribuer une subvention d’État,
- Le loyer sera stipulé invariable pendant toute la durée d'un bail de neuf ans.

Attribution de marché – Quatre nouveaux logements Gendarmerie

D’attribuer le marché correspondant

Réhabilitation ancien Lycée Joseph CRESSOT

Déposer le permis de construire correspondant,

Lancer le marché de Maîtrise d’œuvre,

Solliciter l’Etat, le FEDER, la Région Grand Est, le Conseil Départemental de la Moselle et la Caisse d’Allocations Familiales de la Moselle en vue de l’obtention d’une subvention.

Modification du tableau des effectifs – Transformation du cadre d’emplois des agents de Police Municipale

D’apporter au tableau des effectifs de la collectivité les modifications nécessitées par les décrets.

Modification du tableau des effectifs

- d’adopter la proposition du maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d’inscrire au budget les crédits correspondants.

Modification du régime indemnitaire

D’adopter le principe du versement des primes et indemnité dans les conditions exposées ci-dessus, pour effet au 1er septembre 2017,

De fixer les critères d’attribution ainsi qu’il suit : modulations éventuelles en fonction de la responsabilité assurée, manière de servir, absentéisme,

Que ces prime et indemnité seront versées mensuellement et au prorata de la durée hebdomadaire légale de travail et du temps partiel,

D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de ces prime et indemnité au budget de la collectivité et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par les délibérations, Que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat (ou subiront le même pourcentage d'augmentation), De charger le maire de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés par la réglementation et, éventuellement des critères d'attribution retenus.

A 18 voix pour et 6 contre

Cession de terrains - Rue Sainte Scholastique

De céder deux terrains dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Parcelle /67c section 31 de 7 a 86 ca au profit de Monsieur LAMBINET Frédéric et Mademoiselle ARBOIT Christelle, de Guénange, au prix de 94 320 euros,
- Parcelle /67b section 31 de 12 a 26 ca au profit de la société BIG HABITAT, de Marange-Silvange au prix de 147 120 euros.

A signer la promesse de vente le cas échéant, et la cession définitive auprès des services de Maître HARTENSTEIN.

Cœur de Ville - Eviction de l'agriculteur

- La construction d'un nouvel hangar de stockage sur le lieu-dit « Konseweg » à hauteur de 250 000 € (construction proprement dite, réseaux secs et fluides, éclairages, création d'une plate-forme) et la mise en location à Monsieur BERNARD Alain,
- La création d'un nouveau bail précisant les terres restant à exploiter sur Guénange ainsi que le fermage correspondant,
- Un engagement municipal pour l'exploitation des terres en herbage suite à la fin des gravières,
- De verser une indemnité d'éviction forfaitaire à hauteur de 50 000 €, compte tenu des règlements agricoles.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE